

## Résultats de recherche d'accidents sur [www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)

*La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :*

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : [srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr)

Liste de(s) critère(s) de la recherche

-

 **N°44130 - 25/07/2013 - FRANCE - 72 - SAINT-COSME-EN-VAIRAIS**  
*C25.94 - Fabrication de vis et de boulons*  
 Un rejet de vapeurs d'alcool isopropylique et de pentaméthylheptane se produit vers 14h45 dans une usine de fabrication de fixations pour l'aéronautique et l'automobile durant le chargement d'un camion-citerne avec des huiles de coupe usagées. Ces gaz pénètrent dans les ateliers dont les portes et fenêtres sont ouvertes en raison de la chaleur estivale ; 18 salariés sont incommodés dont un qui est conduit à l'hôpital pour des examens complémentaires. Les 328 employés sont évacués et les secours publics alertés. Un périmètre de sécurité est mis en place et les pompiers effectuent des mesures de toxicité dans l'air qui se révèlent négatives. Leur intervention s'achève vers 17h30. Selon l'exploitant, en début du chargement des huiles usagées le chauffeur du poids lourd aurait dégazé la citerne de son véhicule, qui n'avait pas été nettoyée après le précédent chargement, via un évent débouchant au bas du camion. Le prestataire chargé de la valorisation de ces huiles mandate chaque trimestre un transporteur de matières dangereuses pour les pomper dans la cuve de stockage aérienne de 12 m<sup>3</sup> du site ; ce transporteur a un protocole de nettoyage de ses citernes connu de l'exploitant. Le jour de l'accident, ne pouvant faire appel à l'entreprise habituelle en raison des vacances d'été, le prestataire a mandaté une autre société de transport. L'exploitant recherche les améliorations à apporter à sa procédure d'accueil des transporteurs.

 **N°43278 - 15/01/2013 - FRANCE - 25 - PONTARLIER**  
*G45.19 - Commerce d'autres véhicules automobiles*  
 Un feu se déclare à 12h45 dans un garage poids lourds lors de la pause déjeuner des employés. Des salariés d'une entreprise voisine donnent l'alerte. A l'arrivée des secours 10 min plus tard, l'incendie s'est généralisé ; plusieurs camions et la toiture en tôle goudronnée sont en flammes. Les pompiers obturent les égouts et protègent les stocks d'huile hydraulique, de fioul et d'huiles usagées. Le feu est éteint avec 7 lances à eau. L'abondante fumée incommode 3 personnes qui sont prises en charge par le SAMU. Le bâtiment est détruit. Il n'y a pas de chômage technique, les employés étant répartis dans les autres établissements de la société. Le maire, le sous-préfet et le service de l'électricité se sont rendus sur les lieux.  
 La police effectue une enquête. Un élément de soudure aurait enflammé un chiffon ou un morceau de carton imbibé d'hydrocarbures.

 **N°39995 - 13/12/2010 - FRANCE - 973 - KOUROU**  
*H49.41 - Transports routiers de fret*  
 Un camion transportant un conteneur-citerne chargé de 20,242 t d'huiles usagées se renverse vers 13 h dans un rond-point. Aucun blessé ni perte de produit n'est à déplorer mais les dégâts matériels sont estimés à plus de 50 000 euros. Les secours interrompent la circulation, relèvent l'ensemble routier et l'évacuent vers 17 h.  
 Une vitesse excessive est à l'origine de l'accident.

 **N°38366 - 03/06/2010 - FRANCE - 76 - LA MAILLERAYE-SUR-SEINE**  
*H49.41 - Transports routiers de fret*  
 Vers 13h50, un véhicule semi-remorque citerne transportant 20 m<sup>3</sup> d'huile de vidange se renverse dans le fossé de la RD 490. Le conducteur et le passager sont légèrement blessés et soignés sur place. Un équipement est arraché sur la citerne et une partie du chargement se déverse sur l'accotement de la chaussée et rejoint un réseau d'eaux pluviales qui est alors pollué sur 500 m. Les secours interrompent la circulation. Les services de gendarmerie réquisitionnent un bulldozer pour réaliser un barrage de terre et ainsi limiter la progression des produits répandus vers la SEINE, puis les secours installent des coussins obturateurs et épandent de l'absorbant ; 5 m<sup>3</sup> d'huiles usagées se sont échappés de la citerne.  
 Le transporteur procède au pompage des produits liquides endigués puis au décapage et à l'évacuation de 60 m<sup>3</sup> de terres souillées (10 cm de profondeur). La circulation est rétablie vers 2 h. Selon l'organisme administratif compétent, la nappe phréatique n'est pas atteinte.  
 Une défectuosité technique sur le véhicule tracteur affectant le système de freinage serait à l'origine de l'accident: le conducteur ayant détecté un problème, avait stoppé une première fois l'ensemble routier quelques centaines de mètres avant le lieu de l'accident.

 **N°37207 - 15/10/2009 - FRANCE - 64 - BIARRITZ**  
*G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé*  
 Une explosion a lieu vers 9 h au niveau d'une cuve d'huiles usagées à l'arrière d'une station-service, durant des travaux de rénovation de l'établissement effectués par plusieurs entreprises sous-traitantes ; 2 salariés sont blessés dont l'un gravement.  
 Les pompiers effectuent des mesures d'explosimétrie au niveau de la cuve, relevant une valeur de 100 % de la LIE ainsi qu'une concentration de 220 ppm de monoxyde de carbone (CO). Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et interrompent la circulation routière dans l'avenue adjacente. Vers 11 h, une valeur de 30 % de la LIE est mesurée. Une société spécialisée pompe les hydrocarbures de la cuve et le site est sécurisé. La circulation est rétablie et l'intervention des pompiers s'achève vers 12 h.  
 Une enquête judiciaire est effectuée. Selon la presse, les 2 employés devaient contrôler si 2 réservoirs de 1 500 et 3 000 l étaient vides avant de les neutraliser ; une disqueuse a été trouvée sur les lieux mais son utilisation lors des faits n'est pas établie.

 **N°35968 - 27/02/2009 - FRANCE - 54 - FROUARD**  
**G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers**  
 A la suite de la rupture d'une cuve d'huiles usagées dans un garage automobile, 1 000 l d'hydrocarbure se répandent dans un terrain vague. Les secours épandent de l'absorbant et une entreprise spécialisée récupère les terres polluées.

 **N°35523 - 11/12/2008 - FRANCE - 21 - SELONGEY**  
**C25.99 - Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.**  
 La gendarmerie constate vers 11 h une irisation sur LA VENELLE en aval d'une usine de fabrication d'articles métalliques ménagers. La rivière qui s'écoule sous l'établissement a entraîné de l'huile suintant sur un des murs en sous-sol. Deux fosses de récupération en service depuis une trentaine d'années et collectant les huiles usagées provenant des presses d'emboutissage semblent être à l'origine de la pollution. L'exploitant arrête les presses alimentant ces cuves qui sont vidangées par une société spécialisée afin de contrôler leur état ; la rivière s'écoulant dans 2 bras au niveau de l'entreprise, un barrage est mis en place pour détourner le courant vers le second passage et vers un canal de dérivation. L'inspection des installations classées propose au préfet un arrêté de mesures d'urgence prescrivant : le nettoyage et la vérification des 2 fosses, la mise en place et le remplacement en tant que de besoin de buvards et boudins absorbants, une surveillance journalière de la rivière et du passage sous l'usine, l'installation d'une paroi étanche dans les cuves durant les congés de fin d'année, une étude pour étanchéifier l'ensemble des fosses à huile de l'établissement durant les congés d'été 2009.

 **N°37581 - 15/10/2008 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS**  
**H52.10 - Entreposage et stockage**  
 Des hydrocarbures (huiles usagées) polluent la SEINE sur une surface de 20 m<sup>2</sup> au niveau d'un caniveau d'eau pluviale sur le site d'une entreprise possédant un complexe d'entrepôts soumis à autorisation. Les entrepôts sont classés pour le stockage de matières combustibles et de liquides inflammables dans des cellules dédiées. Les pompiers posent un barrage flottant afin de récupérer le polluant.  
 L'inspection des installations classées se rend sur place le 15/10. L'exploitant indique alors qu'il compte mettre en place des vannes d'obturation sur son réseau d'eaux pluviales. Il fait également réaliser une étude pour installer un décanteur-séparateur pour les caniveaux du site.

 **N°34780 - 29/06/2008 - FRANCE - 74 - LA ROCHE-SUR-FORON**  
**E38.12 - Collecte des déchets dangereux**  
 Un feu se déclare vers 16 h dans un centre de transit de déchets dangereux. Il concerne des fûts de solvants non chlorés et d'huiles usagées en provenance de l'industrie du décolletage. 50 fûts de 200 litres sont détruits mais le reste de l'établissement est préservé. Les stockages en citernes aériennes contenant du perchloréthylène sont préservés par un arrosage important des pompiers. Un important dispositif est déployé : 30 engins et 90 pompiers. Un périmètre de sécurité de 400 m est mis en place et 180 personnes sont évacuées. Le feu est éteint vers 20h. Des mesures de toxicité montrent qu'aucune émanation toxique n'a eu lieu. Aucune victime n'est à déplorer.  
 Une fuite de la rétention dans laquelle sont stockées les eaux d'extinction provoque la pollution par des hydrocarbures du ruisseau LE SION sur 4 km. Une forte mortalité piscicole est constatée. Les pompiers mettent en place 3 barrages pour stopper et récupérer les polluants mais l'opération est rendue difficile par un orage violent. L'exploitant pompe les eaux polluées avec des camions citernes.  
 L'Inspection des Installations Classées se rend sur les lieux. Une enquête est en cours pour déterminer les causes de l'accident.

 **N°34112 - 18/01/2008 - FRANCE - 59 - AULNOYE-AYMERIES**  
**C19.20 - Raffinage du pétrole**  
 Dans une usine de régénération d'huiles usagées, un feu se déclare à 14h31 sur un filtre servant à récupérer les vapeurs des huiles chauffées situé au dessus d'une cuve de 2 m<sup>3</sup>. Un ouvrier est gravement brûlé et l'installation est arrêtée. Les pompiers interviennent à l'aide de 2 lances mousse à débit variable pour maîtriser le sinistre. Aucune conséquence environnementale n'est à déplorer.

 **N°33238 - 18/07/2007 - FRANCE - 91 - ETIOLLES**  
**R93.11 - Gestion d'installations sportives**  
 Sur un terrain de golf, un violent incendie embrase, vers 10 h, 1 000 m<sup>2</sup> d'un hangar agricole. Des problèmes d'alimentation en eau compliquent l'intervention des secours. Un pompier est atteint aux tympans après l'explosion d'une bouteille de gaz. Le feu sera circonscrit vers 11h15 et éteint dans les minutes qui suivent. Un risque de pollution du milieu aquatique est redouté à la suite du déversement de 1 000 l d'hydrocarbure dans les réseaux des eaux pluviales et usées, ainsi que de la présence de 150 l de produits phytosanitaires, 150 l d'engrais liquide, 50 l de colorant et 12 t d'engrais solide en rétention sur le site mais avec un simple barrage de fortune. La commune prend en charge le pompage des huiles usagées sur le site, la société des eaux locale mettant en place un barrage flottant en amont de la SEINE pour pallier une pollution du fleuve par les eaux d'extinction.



**N°35216 - 06/06/2007 - FRANCE - 974 - SAINT-DENIS**

*G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé*

Des huiles usagées sont découvertes dans la fosse maçonnée de la cuve de stockage des huiles de vidange d'une station-service durant des travaux de rénovation de l'établissement (construction d'une nouvelle boutique). Un mélange de 300 l d'eau et d'huile surnageante est pompé ; le sable en fond de fosse également souillé est excavé, stocké dans une cuvette étanche recouverte d'une bâche, avant d'être éliminé à l'extérieur du site. Parallèlement, des travaux de fouille pour la mise en place d'un nouveau séparateur d'hydrocarbures ayant fragilisé une des parois de la fosse maçonnée, une partie des eaux huileuses s'est répandue dans le sol environnant.

Un arrêté préfectoral d'urgence prescrit la mise en sécurité du site et une première évaluation de l'impact du déversement accidentel. La zone d'affouillement est bâchée pour empêcher l'arrivée d'eaux météoriques et clôturée. Les concentrations en hydrocarbures totaux, HAP et métaux mesurées dans les sols sont inférieures aux valeurs de définition de source-sol (VDSS) sauf pour le nickel ; la nappe souterraine n'a pas d'usage sensible à l'aval du site. L'exploitant remblaie la zone et achève les travaux initialement prévus. L'enquête de l'inspection des installations classées révélera que les huiles usagées trouvées dans la fosse maçonnée proviennent de déversements volontaires effectués à coté du réservoir de collecte ; l'exploitant rappelle à l'ensemble des gérants de ses stations-service, les procédures d'entretien et d'utilisation des cuves d'huiles usagées.



**N°33007 - 17/05/2007 - FRANCE - 33 - BORDEAUX**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

Un feu se déclare à minuit dans une usine de récupération de matières non métalliques recyclables. L'entrepôt stocke des huiles usagées dans des bidons et du matériel divers. Les dommages matériels correspondent à la destruction de 300 m<sup>2</sup> de hangar, 13 000 l de solvant conditionnés en bidons sur des palettes et 3 bennes de 12 m<sup>3</sup> renfermant des pièces automobiles. Les décombres sont déblayés et les réseaux rincés. Une société spécialisée pompe les eaux d'extinction. Un pompier effectue une ronde à 8 h.



**N°32842 - 19/03/2007 - FRANCE - 82 - MOISSAC**

*F42.11 - Construction de routes et autoroutes*

A la suite d'un fort cumul de précipitations, de l'huile de vidange déborde d'un bac de récupération d'une société de construction de chaussées routières et pollue le BARTAC sur 2 km. Les pompiers stoppent la pollution à l'aide de 4 barrages. La municipalité met à disposition des bacs pour conditionner les 600 l d'huile récupérés. Une société spécialisée pompe et traite les hydrocarbures encore présents dans le bac de rétention ou retenus par les barrages. Des travaux effectués sur la cuve de stockage d'huiles usagées de la fosse de vidange des huiles de moteur des engins du site sont à l'origine de l'accident.

L'inspection des installations classées constate sur place l'absence ou l'insuffisance de plusieurs aménagements réglementaires de l'installation de distribution de liquide inflammables soumise à déclaration.



**N°32554 - 18/12/2006 - FRANCE - 59 - ANZIN**

*G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles*

Une explosion vers 14 h sur une cuve de récupération d'huiles usagées de 500 l soulève le sol en béton d'un garage automobile. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité et effectuent des mesures d'explosimétrie qui se révèlent négatives. Deux personnes légèrement brûlées au visage sont conduites à l'hôpital. Une accumulation de vapeurs inflammables dans la cuve après son remplissage (solvants usagés ?) serait à l'origine de l'accident. Une entreprise spécialisée pompe le contenu du réservoir.



**N°30987 - 27/07/2005 - FRANCE - 974 -**

*D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné*

Lors d'un dépotage dans des cuves d'huiles usagées d'une centrale thermique, le niveau d'huile atteint le trop plein de la cuve qui est relié directement à la fosse de récupération des égouttures de la zone de dépotage et des pompes de transfert. Le niveau d'huile monte dans la fosse de récupération au-dessus du niveau de la tuyauterie d'arrivée d'huile venant du déshuileur qui récupère toutes les eaux de pluie de la zone de dépotage. Le déshuileur se remplit et l'huile remonte dans les caniveaux de la zone de dépotage. Lorsque l'agent en charge du dépotage voit l'huile dans les caniveaux, il arrête la pompe. L'huile est restée confinée dans la zone de dépotage ; il n'y a eu ni contamination d'autres zones de la centrale ni du milieu naturel. Le chauffeur chargé du dépotage a effectué trois rotations, alors que la centrale l'avait informé par téléphone, la veille, que seulement deux rotations étaient possibles au vu des capacités de réception d'huile. L'huile usagée répandue dans les caniveaux est pompée. Immédiatement après l'incident, une consigne d'exploitation à l'usage des opérateurs de la centrale est rédigée afin que les opérateurs ne valident pas l'opération de dépotage lorsque le niveau d'huile dans la cuve dépasse 150 m<sup>3</sup>. A moyen terme, une étude sera menée pour mettre en service des sécurités qui couperont l'alimentation électrique des pompes de dépotage lorsque le niveau d'huile se rapprochera du seuil de débordement dans une des deux cuves ou lorsque le niveau sera élevé dans la fosse de récupération des égouttures.



**N°29492 - 16/03/2005 - FRANCE - 42 - ANDREZIEUX-BOUTHEON**

*H49.41 - Transports routiers de fret*

Lors du débroussaillage d'un fossé, des employés du service de l'équipement contactent les pompiers après y avoir découvert la présence d'huile de vidange sur 40 cm d'épaisseur et 80 m de longueur. Le garage d'une entreprise de transport routier où sont effectuées les vidanges et l'entretien des poids lourds est à l'origine de ce rejet. Une cuve double-enveloppe sert au stockage des huiles de vidange des boîtes de vitesses, ponts et moteurs de poids-lourds : elle est pleine et contient 200 l d'eau qui sont pompés. Un test effectué sur la double-enveloppe confirme son étanchéité. Les regards sont saturés d'huile.. Le débordement de la cuve d'huile de vidange se serait fait par l'événement de mise à l'air à l'extérieur du trou d'homme et serait consécutif d'une mauvaise gestion des vidanges de la cuve (mauvaise anticipation du volume d'huiles usagées généré par un surcroît temporaire d'activité). L'hydrocarbure aurait débordé par le trou d'homme et se serait écoulé le long des drains existant situés en périphérie des 2 fosses. Cette hypothèse est confirmée en déversant un traceur colorant dans le regard. Cette substance est retrouvée dans le puits étanche de la station de relevage où sont déversés les drains de périphérie. La pompe relève ensuite les effluents liquides et les évacue dans le séparateur d'hydrocarbures. Cette installation qui possède un obturateur mais pas d'alarme, se retrouve saturée. Les huiles de vidanges se déversent alors dans le fossé par le système de trop plein. L'exploitant estime que près de 1 900 l d'huile ont été répandus. Le 17/03, 5 t sont pompées dans le fossé, le nettoyage des fossés est engagé avec évacuation des terres souillées. Le 18/03, le séparateur et la cuve sont vidangés. Un cabinet d'études mandaté constate l'absence de pollution locale de la nappe phréatique et des terrains alentours mais précise qu'il n'est pas exclu que les précipitations puissent conduire à immerger les drains et à lessiver les terrains pouvant contenir des résidus d'huile. L'exploitant s'engage à effectuer un suivi semestriel des forages sur le site. Des dispositions sont prises : stockage des huiles en fûts, relèvements des événements de la cuve, procédure précisant de relever tous les jours le niveau dans la cuve, asservissement de détecteur de niveaux à une alarme sonore, commande manuelle de la pompe de relevage par le responsable de l'atelier...



**N°27402 - 23/06/2004 - FRANCE - 13 - MARSEILLE**

*YYY.YY - Activité indéterminée*

Un feu se déclare vers 4h15 dans un entrepôt de 10 000 m<sup>2</sup> abritant plusieurs activités telles qu'une fabrique de colorants alimentaires, une fabrique de meubles, un stockage de peinture, de solvants (2 à 4 t) et traitement d'huiles usagées. Le sinistre est maîtrisé vers 11 h mais les secours continuent à arroser l'entrepôt à faible débit pour éviter toute reprise des flammes. Les eaux d'extinction sont pompées pour éviter la pollution de l'HUVEAUNE. Cependant, la rivière est en partie polluée par des eaux d'incendie colorées en raison de l'apparition d'un 2ème exutoire lors de l'intervention.



**N°25056 - 10/07/2003 - FRANCE - 25 - BESANCON**

*D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*

Sur un site industriel fermé depuis 2 ans mais encore utilisé pour regrouper des déchets avant leur évacuation en centre d'élimination, un fût de 25 l de mercaptans est renversé et son contenu se répand sur une dalle dans le bâtiment. Les pompiers, alertés à la suite du très fort dégagement odorant, consultent l'inspection des installations classées pour disposer de la fiche toxicologique des mercaptans que l'exploitant ne peut fournir. La flaque de 6 m<sup>2</sup> de produit chimique répandue sur la dalle dont les évacuations ont été bouchées, est traitée par des produits absorbants puis évacuée dans un local aéré, ventilé et disposant d'une cuvette de rétention. Ces déchets seront ensuite acheminés vers un centre d'élimination agréé. Un acte de malveillance serait à l'origine de l'accident ; le site de stockage des déchets, inexploité et non surveillé, abrite entre autre, une vingtaine de fûts de 25 l dont 2 de mercaptans et 4 fûts de 200 l d'huiles usagées. Aucune pollution de l'eau, de l'air ou des sols n'est relevée mais la circulation sur la route nationale proche est interrompue durant l'intervention.



**N°25492 - 23/02/2003 - FRANCE - 85 - BOUFFERE**

*G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles*

Des huiles usagées provenant des fûts d'un garage de réparation automobile se déversent sur le sol.



**N°22737 - 23/07/2002 - FRANCE - 60 - SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

Un feu se déclare sur une cuve d'hydrocarbures dans un centre de collecte et de retraitement d'huiles usagées et de déchets industriels. Malgré l'utilisation de plusieurs extincteurs, l'incendie se propage à l'ensemble des bâtiments et plusieurs explosions violentes se produisent. Attisées par un fort vent d'ouest, les flammes menacent des cuves de solvants en contrebas et proches d'une rivière. La circulation est déviée pour permettre aux 90 pompiers d'intervenir des 2 côtés des 3 bâtiments accolés. L'incendie sera maîtrisé après 3 h d'intervention. Les protections mises en place par les secours ont évité tout risque de pollution de la rivière.



**N°23005 - 31/01/2002 - FRANCE - 61 - LA CHAPELLE-AU-MOINE**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

Sur le site d'une société de transport, lors d'une opération de pompage vers le camion-citerne d'un récupérateur d'huiles usagées, la rupture d'un flexible provoque l'épandage de 1 000 l d'huile sur le sol qui rejoignent les décanteurs du site. Le débordement de ceux-ci dans un fossé qui rejoint La PLANCHETTE conduit à sa pollution sur 3 km. Des barrages flottants sont mis en place.



**N°22158 - 27/11/2001 - FRANCE - 74 - MARNAZ**

*C25.62 - Usinage*

Une fuite d'huiles usagées sur une cuve de rétention dans une usine de décolletage pollue le torrent de MARNAZ sur 3 km via le réseau des eaux pluviales. Aucune mortalité piscicole n'est observée.